## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

#### Tarifs communaux 2020:

Les tarifs restent inchangés pour une part importante. Toutefois le prix du repas cantine passe à 3.91 Euros, le conseil décide d'augmenter le prix de location du petit logement à 240.00 Euros et le grand logement à 270.00 Euros. L'abonnement assainissement est fixé à 12.00 Euros par branchement et le prix du m³ 1.38 Euros.

# Convention fourrière animale :

Le Conseil Municipal reconduit la convention avec la société Berrichonne de Protection des Animaux pour l'année 2020. La redevance est fixée à 260.40 Euros.

#### Commerce:

Une majorité de conseillers et le Maire ont pu visiter l'ensemble du commerce et les bâtiments situés 2 route de Grangeneuve. La visite a été faite avec le propriétaire. Le Conseil Municipal décide d'acheter le bâtiment dans son ensemble situé au 2 route de Grangeneuve, parcelles n° AA 65 et AA 234.

## Exonération taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs :

Une décision modificative doit avoir lieu pour exonérer de la taxe foncière les jeunes agriculteurs de la commune.

#### Convention ADS (Autorisations du Droit des Sols):

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du service de l'urbanisme pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols des communes membres de la CDC Terres du Haut Berry dont la commune de Saint-Palais.

# Convention tripartite Fédération Départementale des Foyers Ruraux :

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer cette convention pour le cinéma rural, qui réunit la FDFR du Cher, l'Association « Les Amis de la Bibliothèque de Saint-Palais » et la municipalité.

## Indemnité de conseil au trésorier :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide du versement au trésorier municipal d'un montant fixé au taux de 100 % soit 115,65 Euros.

## Marché de Noël:

Il aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 de 18 h à 21 h. Il réunira de nombreux exposants et des métiers de bouche. L'organisation est assurée par la municipalité, en partenariat avec l'association « Les Amis de la Bibliothèque de Saint-Palais ».

# <u>Locations prairies communales</u>:

Monsieur Chaumet fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil Municipal a été sollicité par Monsieur Villepelet afin de reprendre la location des prairies. Un bail sera établi entre Monsieur Villepelet et la municipalité de Saint-Palais.

#### Problèmes de coupures électriques :

Une réunion entre Enédis, la mairie et les différents propriétaires concernés par la chute d'arbres sur la ligne 20 000 volts est prévue le 18 décembre en mairie. La mairie et Enédis sont bien décidés à faire part des obligations aux propriétaires afin que de tels incidents soient évités, la dernière coupure de 26 heures a impacté de nombreux hameaux.

#### Travaux:

Les travaux concernant le jardin du souvenir au cimetière ainsi que la pose d'une table de cérémonie sont terminés. Il a été posé deux cases supplémentaires au columbarium.